

EXTRAIT DU COMPTE RENDU - AFFICHAGE

COMPTE - RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 Février 2020

Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 30 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le cinq février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, se sont réunis en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes de La Ronde sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

M. FAGOT, Mme DUPRAZ, délégués d'Andilly les Marais,
Mme ROCHETEAU, M. VRIGNAUD, délégués de Benon,
Mme BOUTET, déléguée de Charron,
Mme BOIREAU, M. PARPAY, délégués de Courçon,
M. BESSON, délégué de Ferrières,
M. GALLIAN, délégué de La Grève sur Mignon,
M. PELLETIER, délégué de La Laigne,
M. SERVANT, délégué de La Ronde,
M. CRETET, délégué du Gué d'Alléré,
M. BLANCHARD, délégué de Longèves,
MM. BONTEMPS, MIGNONNEAU, BODIN, MAITREHUT, Mme BAUDIN-MOYSAN, délégués de Marans,
M. NEAU, délégué de Nuaille d'Aunis,
Mme BOUTILLIER, déléguée de Saint Cyr du Doret,
M. PETIT, Mme GEFFRE, délégués de Saint-Jean de Liversay,
Mme AMY-MOIE, déléguée de Saint Ouen d'Aunis,
Mme DUPE, déléguée de Saint Sauveur d'Aunis,
M. BOUHIER, délégué de Taugon,
M. VENDITTOZZI, Mme SINGER, délégués de Villedoux

Absents excusés : MM. BOISSEAU, RENAUD, PAJOT, LUC, Mme VIVIER,

Absents : MM. TAUPIN, BELHADJ.

Monsieur RENAUD donne pouvoir à Monsieur PELLETIER, Monsieur BOISSEAU donne pouvoir à Madame BOUTET.

Assistaient également à la réunion : M. CHAMPSEIX, Direction, Mme AUXIRE, Direction, Mme HELLEGOUARS, Administration générale.

Secrétaire de séance : Corinne SINGER

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents du Conseil Communautaire approuvent le compte-rendu du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2019.

Arrivée de Marjorie DUPE

2. ADMINISTRATION GENERALE – CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 17 - ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

La CDC a l'opportunité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques. Il a été proposé de confier au Centre de Gestion la mission de négocier un contrat groupe ouvert à une adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, tout en se réservant la faculté d'y adhérer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé

- **DE CHARGER** le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- ✓ **Agents affiliés à la CNRACL** : Décès, Accident du Travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- ✓ **Agents non affiliés à la CNRACL** : Accident du travail Maladie Professionnelle, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Communauté de communes une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021
- Régime du contrat : capitalisation

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Arrivée de Jean-François CRETET

3. ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION STATUTAIRE – SCOT LA ROCHELLE-AUNIS

Les statuts en vigueur du Syndicat Mixte du SCOT La Rochelle Aunis comptent 20 délégués titulaires en provenance des trois EPCI ainsi qu'autant de délégués suppléants.

Au regard de ses trois premières années d'exercice et aux fins d'améliorer le fonctionnement des instances du Syndicat, il est proposé une évolution des modes de représentation des membres. Ceux-ci pourraient être uniquement représentés par des délégués titulaires, sans suppléant, sur une base de 32 délégués au lieu de 20 actuellement. Il a donc été proposé de modifier l'article 5 des statuts du Syndicat mixte.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé D'APPROUVER la modification apportée aux statuts par le Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle - Aunis, à compter du prochain mandat.

4. COMMANDE PUBLIQUE – TIERS-LIEU MARANS – TRAVAUX CHOIX DES ENTREPRISES – LOTS 3, 5, 6, 7, 12

Une consultation pour la réalisation des travaux de rénovation du Tiers-Lieu de Marans (lots 2 à 12) avait été lancée le 16 octobre 2019. Des offres avaient été proposées pour les lots 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11.

Les lots 6 et 12 étaient infructueux car aucune offre n'avait été remise. En vertu de l'article R2122-2 du code de la commande publique, en cas de lots infructueux, la collectivité peut contracter directement avec des entreprises afin de passer des marchés négociés sans mise en concurrence.

Pour le lot 3, une offre avait été remise par l'entreprise Trichet pour un montant 118 845,69 € HT alors que l'estimation du lot était de 85 000 €. L'analyse de l'offre faisant apparaître des prix excessifs sur certaines lignes de la décomposition du prix global et forfaitaire et excédant les crédits budgétaires alloués à ce lot, le Conseil Communautaire du 11 décembre 2019 a donc décidé de déclarer l'offre remise par l'entreprise TRICHET, inacceptable et de relancer une consultation pour ce lot.

De plus, suite à une erreur matérielle dans l'analyse du prix des offres de l'entreprise CSI Bâtiment pour les lots 5 et 7, le montant des offres doit être réactualisé, cela ne changeant en rien le classement car seule cette entreprise avait remis une offre pour ces lots.

Il y a lieu de valider le choix des entreprises les mieux disantes pour les lots 3, 6 et 12 proposé de la Commission Commande Publique qui se réunira le 31 janvier 2020 et de valider le montant définitif des offres pour les lots 5 et 7.

LOT	DESIGNATION	ESTIMATION en € HT	ENTREPRISE MIEUX DISANTE	MONTANT DE L'OFFRE definitive en € HT
3	GROS-ŒUVRE	85 500,00 €	GATTEAU BATIMENT - 85370 Nalliers	91 488,48 €
5	MENUISERIES INTERIEURES	33 100,00 €	CSI BATIMENT - 17220 Sainte Soulle	29 655,42 €
6	PLÂTRERIE SECHE, ISOLATION	55 900,00 €	GAULT - 17260 Jazennes	55 428,60 €
7	FAUX-PLAFONDS	21 000,00 €	CSI BATIMENT - 17220 Sainte Soulle	12 232,82 €
12	ÉLECTRICITÉ	75 000,00 €	SEBELEC - 85200 Longèves	94 230,71 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé

- D'APPROUVER le choix des entreprises mentionnées ci-dessous
- D'AUTORISER le Président à attribuer les marchés de travaux avec ces entreprises pour le montant des offres mentionnées ci-dessus.
- D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à la présente délibération.

5. GRANDS PROJETS – TIERS-LIEU MARANS – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

La Communauté de Communes Aunis Atlantique a validé le principe de la création d'un tiers-lieu à Marans d'une surface totale de 600 m² sur le port de Marans.

En parallèle de l'achat du bâtiment et de la partie réhabilitation/équipement du lieu, un travail d'ingénierie est nécessaire à la concrétisation du projet.

Pour ce faire, la Communauté de Communes souhaite travailler en collaboration avec la COOPERATIVE DES TIERS LIEUX de Nouvelle Aquitaine, Société Coopérative d'Intérêt Collectif de 95 sociétaires qui a pour finalité de mailler les territoires en tiers-lieux et de favoriser la durabilité des tiers-lieux, notamment en accompagnant les Tiers-lieux sur le territoire néo-aquitain.

Dans le cadre de ce projet, la Communauté de Communes souhaite élargir au programme LEADER 2014-2020, plus particulièrement au titre de l'action n°4 du programme « *soutenir le développement innovant des acteurs économiques du territoire et structurer les filières valorisant les ressources locales* » qui affiche comme objectif stratégique « *faire travailler ensemble les acteurs économiques du territoire* ». L'innovation sociale et organisationnelle du projet de tiers lieu sera mise en exergue à ce titre.

Compte-tenu des dépenses éligibles au titre de la stratégie de développement local, la demande de soutien au titre du LEADER portera sur les dépenses suivantes :

Coût estimatif des dépenses éligibles		Recettes prévisionnelles	
Poste de dépenses	Montant	Financeur /poste	Montant prévisionnel
MOBILIER	87 784,39 €	LEADER sur mobilier	70 227,51 €
Etude COOP des Tiers Lieux	13 000,00 €	LEADER sur étude	10 000,00 €
		Autofinancement CdC	20 556,88 €
Coût HT	100 784,39 €	TOTAL	100 784,39 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé

- DE VALIDER le plan de financement présenté ci-dessus,
- D'AUTORISER le Président à solliciter une aide au titre du fond européen LEADER pour le projet de tiers lieu sur le port de Marans d'un montant 80 227,51 € HT,
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide LEADER pour le projet de tiers lieu sur le port de Marans.

6. COMMANDE PUBLIQUE – TRAVAUX DE REQUALIFICATION ZA BEAUX VALLONS – CHOIX DE L'ENTREPRISE LOT 1

Par délibération du 6 février 2019, le Conseil Communautaire a validé le choix des 3 entreprises attributaires de l'accord-cadre à marchés subséquents pour chacun des 2 lots : Lot 1 – VRD et Lot 2 – Aménagements paysagers.

L'accord-cadre a été conclu pour une durée de 4 ans, sans minimum et avec un maximum par lot de :

Pour le lot n°1 - VRD - Eclairage Public : Maximum HT : 2 000 000,00 € HT

Pour le lot n°2 - Espaces Verts : Maximum : 500 000,00 € HT

Les entreprises retenues pour le lot 1 sont :

- ▶ EUROVIA PCL - 17139 DOMPIERRE-SUR-MER
- ▶ EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST – 17440 AYTRE
- ▶ SAS CHARPENTIER TP - 85140 L'OIE

Dans le cadre de la mise en place des actions du schéma de développement économique, la requalification des zones d'activités existantes est un enjeu majeur pour accroître la notoriété des sites.

Aussi, face au vieillissement de la Zone d'Activités de Beaux Vallons sur la commune de Saint Sauveur d'Aunis, il a été décidé d'entreprendre des travaux d'envergure principalement dans la rue principale de la ZA, à savoir la Rue de Beaux Vallons.

Pour réaliser l'ensemble de ces travaux de VRD, les 3 entreprises attributaires de l'accord-cadre ont été remises en concurrence. L'offre la mieux disante a été remise par le groupement CHARPENTIER TP / ATLANROUTE pour un montant de 251 365,20 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé

- D'APPROUVER le choix du groupement CHARPENTIER TP / ATLANROUTE.
- D'AUTORISER le Président à attribuer le marché de travaux avec du groupement CHARPENTIER TP / ATLANROUTE pour un montant de 251 365,20 € HT.
- D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à la présente délibération.

Arrivée de Monsieur PETIT

7. ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION STATUTAIRES - CYCLAD

Par délibération du 9 décembre 2019, le Comité syndical de CYCLAD a décidé de modifier ses statuts selon le projet joint :

- ▶ Modification de l'article 6.4.3 modalités de transfert : « le transfert prend effet à la date choisie par l'organe délibérant de l'EPCI sous réserve que cette date soit postérieure à la date de transmission au représentant de l'Etat, au titre du contrôle de légalité »,
- ▶ Modification de l'article 6.5.3 modalités de retrait : « le retrait prend effet à la date choisie par l'organe délibérant de l'EPCI sous réserve que cette date soit postérieure à la date de transmission au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité »,
- ▶ Modification de l'article 7.1 nombre de délégués

	Adhésion aux compétences obligatoire <u>et</u> optionnelle	Adhésion à la compétence obligatoire
Nombre de délégués titulaires	2 par tranche de 15 000 habitants*	1 par tranche de 15 000 habitants*
Nombre de délégués suppléants	2 par tranche de 15 000 habitants*	1 par tranche de 15 000 habitants*

*arrondi à l'entier supérieur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé D'APPROUVER les modifications apportées aux statuts par le Comité Syndical du Syndicat mixte CYCLAD, à compter du 1^{er} avril 2020.

8. FINANCES – ATTRIBUTIONS DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNES D'ANDILLY LES MARAIS, CHARRON, COURCON, LA LAIGNE ET NUAILLE D'AUNIS

Des communes ont présenté un dossier de demande de fonds de concours. Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, il a été proposé de valider les projets suivants :

ANDILLY LES MARAIS : **Projet n°3 : Travaux de voirie – Chemin de la Prée**

✓ Solde sur enveloppe : 5 888 €

Le montant de l'opération est estimé à 7 500 € HT. Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 3 750 €, représentant moins de 50 % du reste à financer par la commune.

Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 3 750 € peut être accordée.

CHARRON : **Projet n°4 : Acquisition de quatre défibrillateurs**

✓ Solde sur enveloppe : 5 766 €

Le montant de l'opération est estimé à 6 087 € HT. Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 3 043,50 €, représentant moins de 50 % du reste à financer par la commune.

Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 3 043,50 € peut être accordée.

CHARRON : **Projet n°5 : Travaux de modernisation de l'Ecole maternelle**

✓ Solde sur enveloppe : 2 722,50 €

Le montant de l'opération est estimé à 16 196,35 € HT. Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 2 722,50 €, représentant moins de 50 % du reste à financer par la commune.

Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 2 722,50 € peut être accordée.

COURÇON : **Projet n°2 : Achat d'un tracteur**

✓ Solde sur enveloppe : 5 335 €

Le montant de l'opération est estimé à 19 000 € HT. Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 5 335 €, représentant moins de 50 % du reste à financer par la commune.

Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 5 335 € peut être accordée.

LA LAIGNE : **Projet n°7 : Mise en valeur de l'Eglise et du transept**

✓ Solde sur enveloppe : 2 658,32 €

Le montant de l'opération est estimé à 5 473 € HT. Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 2 658,32 €, représentant moins de 50 % du reste à financer par la commune.

Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 2 658,32 € peut être accordée.

NUAILLE D'AUNIS : **Projet n°3 : Aménagement de la Place du Four – Acquisition de terrain**

✓ Solde sur enveloppe : 19 392,90 €

Le montant de l'opération est estimé à 61 500 € HT. Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 19 392,90 €, représentant moins de 50 % du reste à financer par la commune.

Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 19 392,90 € peut être accordée.

Les Maires des communes concernées ne prennent pas part aux votes pour les attributions de leur commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé

- D'ATTRIBUER à la commune d'Andilly les Marais, le fonds de concours suivant : Travaux de voirie – Chemin de la Prée : 3 750 €,
- D'ATTRIBUER à la commune de Charron, les fonds de concours suivant :
 - Acquisition de quatre défibrillateurs : 3 43,50 €,
 - Travaux de modernisation de l'Ecole maternelle : 2 722,50 €,
- D'ATTRIBUER à la commune de Courçon, le fonds de concours suivant : Achat d'un tracteur espaces verts : 5 335 €,
- D'ATTRIBUER à la commune de La Laigne, le fonds de concours suivant : Rénovation et mise en valeur de l'Eglise et du transept : 2 658,32 €,
- D'ATTRIBUER à la commune de Nuaille d'Aunis le fonds de concours suivant : Acquisition d'un terrain – Aménagement de la Place du Four : 19 392,90 €,
- AUTORISE son Président à signer tous documents administratif, technique et financier en rapport avec la présente délibération.

9. FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020 – 1ERE SESSION

La CdC Aunis Atlantique contribue à la promotion et au développement des activités proposées par les associations locales. Ainsi, des associations ont présenté des demandes de subventions.

SOCIAL	VOTE INSTANCE 2019	Propositions	dont 6574
ESPACE MOSAIQUE COURCON			
Tronc commun	36 877,00 €	37 430,00 €	37 430,00 €
Point emploi	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
Famille /Développement local (REAPP porté par enfance	14 500,00 €	13 690,00 €	13 690,00 €
Adultes/liens social	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Loyer Chinetterie	22 000,00 €	22 330,00 €	22 330,00 €
Loyer Courçon	7 500,00 €	7 612,00 €	7 612,00 €
Action mobilité	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL ESPACE MOSAIQUE	108 877,00 €	109 062,00 €	109 062,00 €
CENTRE SOCIAL LES PICTONS			
Tronc commun	36 997,00 €	37 552,00 €	37 552,00 €
Proximité/itinérance	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Espace ressource multimédia	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Permanences	5 090,00 €	5 150,00 €	5 150,00 €
Loisirs et culture	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Réseau de lutte contre les violences conjugales	4 600,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €
Prévention jeunesse	6 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
	3 750,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Actions santé	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL LES PICTONS	109 437,00 €	113 302,00 €	113 302,00 €
ACTION SOCIALE AIDE AUX PERSONNES			
ADIL	2 050,00 €	2 098,00 €	2 098,00 €
ADMR de Courçon	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
ADMR de Marans	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
	-	1 000,00 €	1 000,00 €
Mission Locale	28 363,00 €	28 363,00 €	
Restaurants du Cœur	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Secours Catholique	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
	1 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Solidarité Courçon	8 300,00 €	7 800,00 €	7 800,00 €
Solidarité Pays Marandais	6 000,00 €	6 300,00 €	6 300,00 €
UDAF- Médiation familiale	1 414,00 €	1 445,00 €	1 445,00 €
SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS	63 627,00 €	66 506,00 €	38 143,00 €
VIE SOCIALE INSERTION DES JEUNES			
ACI-OF La Briquetterie aide à l'insertion des - 25 ans	22 515,00 €	-	-
SOUS-TOTAL INSERTION JEUNESSE	22 515,00 €		
TOTAL SOCIAL	304 456,00 €	288 870,00 €	260 507,00 €
		<i>Total attribué 2019</i>	<i>274 043,00 €</i>

SOUTIEN A LA PARENTALITE	VOTE INSTANCE 2019	Propositions	dont 6574
LAEP "Pomme de reinette" Espace Mosaïque	5 412,00 €	6 508,00 €	6 508,00 €
REAAP Au fil de la famille (Espace Mosaïque)	4 000,00 €	4 810,00 €	4 810,00 €
LAEP "La petite tribu" Les Pictons	12 915,00 €	12 915,00 €	12 915,00 €
Soirée débat parents Les Pictons	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
P'tits bonheurs en famille Les Pictons	500,00 €	500,00 €	500,00 €
CLÉS des champs- fonctionnement	44 650,00 €	44 650,00 €	44 650,00 €
CLÉS des champs- achat de jeux	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
CLÉS des champs- itinérance	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL soutien à la parentalité	72 477,00 €	73 883,00 €	73 883,00 €
		<i>Total attribué 2019</i>	<i>72 027,00 €</i>

SOUTIEN ACM-AJ	VOTE INSTANCE 2019	Propositions	dont 6574
Charron	5 878,00 €	5 878,00 €	
Courçon	58 725,00 €	58 725,00 €	58 725,00 €
ACM Espaces Mosaïque	2 177,00 €	2 177,00 €	2 177,00 €
Marans Municipal	13 715,00 €	13 715,00 €	
Marans les pictons	18 720,00 €	18 720,00 €	18 720,00 €
Saint Jean de Liversay – Projet voyage Grèce	1 000,00 €	3 500,00 €	
Saint Sauveur d'Aunis	29 616,00 €	29 616,00 €	29 616,00 €
Saint Sauveur d'Aunis - Projet	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Sous total Module 2 du CEJ	130 331,00 €	132 831,00 €	113 238,00 €
Accueil jeunesse Les Pictons	13 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
Accueil jeunesse Espace Mosaïque	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
SOUS TOTAL Soutien ACM- AJ	24 000,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €
TOTAL soutien ACM-AJ	154 331,00 €	161 831,00 €	142 238,00 €
	<i>Total attribué 2019</i>		<i>134 738,00 €</i>

SOUTIEN A LA SCOLARITE	VOTE INSTANCE 2019	Propositions	dont 6574
Collège Maurice Calmel Marans	5 260,00 €	5 260,00 €	
Collège Jean Monnet Courçon	7 100,00 €	7 710,00 €	
Collège Marc Chagall Dompierre sur Mer	1 300,00 €	1 500,00 €	
Espace Mosaïque - CLAS 2020-2021	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €
TOTAL soutien scolarité	16 360,00 €	17 170,00 €	2 700,00 €
	<i>Total attribué 2019</i>		<i>27 260,00 €</i>

CULTURE	VOTE INSTANCE 2019	Propositions	dont 6574
ACCORD PARFAIT Andilly	24 973,00 €	17 648,00 €	17 648,00 €
AJV Villedoux - Festival urbain	-	1 000,00 €	1 000,00 €
ARPEGE St-Jean de Liversay - Réalisation spectacle	-	500,00 €	500,00 €
AUNIS EN LIVRES St Jean-Soirée un livre-un film	600,00 €	600,00 €	600,00 €
AUNIS EN SCENE- Courçon remet le son	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Cie La Baleine Cargo-Laboratoire artistique résidence	1 800,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
CIE LES MOTS D'IMAGES St Jean	4 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
CIE MIDI A L'OUEST Courçon	4 000,00 €	3 400,00 €	3 400,00 €
CIE VOIX D'AUNIS St Sauveur	8 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
COMITE DES FETES Charron-Festival Moul-stock	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
COMMUNE DE MARANS - Eurochestreries	1 000,00 €	1 000,00 €	
COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR - Eurochestreries	1 000,00 €	500,00 €	
DEBOZ'ART - Aide à la com - Marché de créateurs	-	500,00 €	500,00 €
DIDGERID'WEST Gué d'Alléré-Festival Tribal Elek	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
ESPACE MOSAIQUE Courçon - Fanfare la Klik	800,00 €	800,00 €	800,00 €
EVEIL DE MARANS - Batterie Fanfare - Concours	800,00 €	800,00 €	800,00 €
L'HORIZON - Festival l'Horizon fait le mur	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
PEP'S St Sauveur d'Aunis-Fête de l'été, musique en	300,00 €	500,00 €	500,00 €
POINT D'ORGUE St Jean de Liversay	41 147,00 €	41 200,00 €	41 200,00 €
UNION MUSICALE Marans - Aide financement poste	10 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
VISSI D'ARTE La Grève -Soutien,diffusion,création	500,00 €	-	
WALDEN PROD	-	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL CULTURE	108 720,00 €	108 248,00 €	106 748,00 €
	<i>Total attribué 2019</i>		<i>106 420,00 €</i>

SPORT	VOTE INSTANCE 2019	Propositions	dont 6574
ASSOCIATION D'ARTS MARTIAUX YOSEIKAN	-	300,00 €	300,00 €
ALTT MARANS-COURCON	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
AMICALE LAIQUE MARANS SECTION VOILE	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
AMICALE RUGBY MARANS	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
AS ANDILLY	2 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
AUNIS ATLANTIQUE PATINAGE	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
AVENIR SPORTIF DE LA BAIE	-	1 000,00 €	1 000,00 €
AVIMAR	2 000,00 €	750,00 €	750,00 €
COMITE DES FETES DE CHARRON	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
COURCON BADMINTON	-	1 000,00 €	1 000,00 €
COURCON HANDBALL	3 500,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €
EVEIL DE MARANS GYM SPORTIVE	-	1 700,00 €	1 700,00 €
FC NORD 17	6 600,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
FC2 C	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
JUDO DE CHARRON	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
LES SAUTERELLES	-	1 700,00 €	1 700,00 €
TEAM SAINT-SAUVEUR	750,00 €	750,00 €	750,00 €
UN DEFI POUR LA VIE	700,00 €	700,00 €	700,00 €
TOTAL SPORT	53 050,00 €	58 700,00 €	58 700,00 €
		<i>Total attribué 2019</i>	<i>53 850,00 €</i>

DIVERS

STRUCTURE/ACTIONS	VOTE INSTANCE 2019	Propositions	dont 6574
Aunis TV - En toutes expressions	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Club d'entreprises - UC2A	11 800,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
MUCOLIVE 17	1 500,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL DIVERS	18 300,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €

TOTAL GENERAL	727 694,00 €	733 702,00 €	669 776,00 €
		<i>Total attribué 2019</i>	<i>683 538,00 €</i>

Monsieur BODIN sort au moment du vote et donc ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé

- D'ADOPTER les différentes subventions 2020 aux associations en matière sportive, culturelle, sociale, petite enfance, enfance, jeunesse, économique,
- D'AUTORISER le Président à signer les conventions et les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens,
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes pouvant se rapporter à la présente délibération.

10. FINANCES – SUBVENTION CIAS 2020 – CONDITION DE VERSEMENT – PARTICIPATION AUX FRAIS

Le CIAS est un établissement public administratif local disposant d'une personnalité juridique propre et d'un budget propre. Il s'agit donc d'un organisme rattaché à l'EPCI. Les ressources du CIAS sont liées aux subventions accordées par l'EPCI, et le budget principal de la CDC verse chaque année une subvention d'équilibre au CIAS.

En 2019 cette subvention était de 80 000 €. Il est proposé de reconduire cette subvention en 2020, étant précisé qu'un premier versement de 50% sera réalisé dans le courant du 1^{er} trimestre 2020. Un deuxième versement pourra intervenir au cours du 3^{ème} trimestre sur demande du CIAS. Le solde de la subvention interviendra sur la base des dépenses effectivement perçues et des recettes réalisées de l'année 2020.

D'autre part une somme forfaitaire de 4 000 € sera demandée au CIAS en contrepartie de la prise en charge par les services de la CDC de la comptabilité du CIAS et de la gestion des carrières de ses agents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé

- DE VALIDER le montant et les conditions de versement de la subvention 2020 du CIAS

- DE VALIDER le principe d'une participation forfaitaire de 4 000 € demandée au CIAS en contrepartie des prestations réalisées par les services de la CDC pour la tenue de la comptabilité et de la gestion des dossiers des agents du CIAS
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes pouvant se rapporter à la présente délibération.

11. FINANCES – LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE

Une ligne de trésorerie de 500 000 euros a déjà été souscrite permettant de répondre aux besoins ponctuels de trésorerie.

Compte tenu de l'engagement des grands projets et tout particulièrement du second gymnase à Marans qui nécessite que les travaux soient réalisés avant de percevoir les financements attendus (Subventions Etat, Département, FCTVA notamment) il convient de contracter une seconde ligne de trésorerie.

Le montant proposé par la Caisse d'Epargne est de 700 000 €, pour une durée d'un an maximum,

Taux d'intérêt applicable à chaque demande de versement des fonds : * €STER +0.45%

Frais de dossier : 0,10% du capital emprunté

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé

- D'AUTORISER le Président à signer le contrat de Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 700 000 €
- D'AUTORISER le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la Ligne de Trésorerie Interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes pouvant se rapporter à la présente délibération.

12. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ATELIERS-RELAIS LES CERISIERS VILLEDoux – TARIF MENSUEL DE LOCATION

Par délibération en date du 27 mai 2015, le Conseil Communautaire autorisait la location des bureaux et ateliers de la ZA Les Cerisiers à Villedoux par la signature de baux dérogatoires (36 mois) ou commerciaux.

Face aux difficultés pour louer ces espaces au tarif mensuel de 6 € HT/m², la délibération en date du 8 juin 2016 fixait le tarif de location à 3 € HT/m² permettant notamment aux jeunes entreprises de s'installer en bénéficiant d'un loyer à prix réduit.

Depuis cette date, seuls des baux dérogatoires ont été signés avec les entreprises locataires. Certaines d'entre-elles souhaitant continuer à louer les locaux au-delà de la durée maximum des baux dérogatoires, les locataires bénéficient automatiquement d'un nouveau bail soumis aux statuts des baux commerciaux en application de l'article L 145-5 du Code de Commerce.

La commission développement économique propose que ce tarif soit fixé mensuellement à 4,50 € HT/m² puisqu'il correspond au prix pratiqué sur le marché.

En bail commercial, pour les bureaux de 86 m², le tarif mensuel est fixé à 387 € HT/m² et pour les ateliers de 181 m², le tarif mensuel est fixé à 814,50 € HT/m². Le tarif de location pour les baux dérogatoires reste inchangé à 3 € HT/m²

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé DE FIXER pour les baux commerciaux le tarif mensuel de location à 4,50 € HT/m².

13. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZA BEAUX VALLONS SAINT SAUVEUR D'AUNIS – VENTE D'UNE PARCELLE

La Communauté de Communes a été contactée par une société déjà installée sur le territoire mais dans des locaux trop exigus au vu de la croissance de leur activité.

Le service économique propose de leur vendre une surface d'environ 1 hectare dans la Zone d'Activités de Beaux Vallons à Saint Sauveur d'Aunis afin que l'entreprise puisse à la fois construire ses bureaux, un entrepôt de stockage des machines, des laboratoires/cuisine et une unité de production agroalimentaire. Le lot à céder aura une superficie d'environ 10 075 m².

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2019, le prix de vente de la parcelle est fixé à 25 € HT/m² soit environ 251 875 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé D'AUTORISER la vente dans les conditions ci-dessus présentées,

14. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - BATIMENT INDUSTRIEL LA PENISSIERE – VENTE A TERME II

La CdC est propriétaire d'un bâtiment industriel d'une superficie de 1 680 m² situé dans la ZI La Pénissière à Marans qui est loué par bail dérogatoire à une entreprise de la filière nautique depuis le 1^{er} septembre 2018.

Connaissant une phase importante d'accroissement d'activité, l'entreprise souhaite faire l'acquisition du bâtiment depuis 2018. Face à la vétusté des équipements, le locataire a réalisé à ses frais des travaux de remise aux normes de l'outil productif (nouveaux systèmes de chaudière et d'extraction d'air, désamiantage du faux-plafond, réparation de fuites sur la toiture, etc.) pour un montant de 166 719 €.

Une première délibération, n°Ccom27112018-33 autorisant le principe de cette vente avait été prise le 27 novembre 2018.

Depuis, l'option de la vente à terme libre a été retenue par les deux parties. Ainsi par délibération en date du 23 octobre 2019 le conseil communautaire a validé la vente à terme

Il est proposé au conseil de reprendre la délibération, et d'en modifier la rédaction.

Concernant le prix de vente, le service des Domaines a été consulté et après visite sur site a estimé que la valeur vénale du bâtiment et de son parking était fixée à 334 000 €.

Cette estimation intègre le montant des travaux d'amélioration qui ont été réalisés par l'entreprise : 166 719 € (factures fournies par l'entreprise), soit une plus-value apportée à cet immeuble résultant des travaux réalisés par le locataire devenant acquéreur qu'il convient donc de déduire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé

→ D'ANNULER la délibération n°Ccom-23102019-07 en date du 23 octobre 2019

→ D'AUTORISER la vente à terme dans les conditions suivantes :

Le prix de vente du bien est calculé comme ceci :

Estimation du service des Domaines	334 000 €
Décote appliquée de 7% (détérioration très importante du parking)	310 620 €
Travaux réalisés par l'entreprise	166 719 €
Prix de vente	143 901 €

La vente est consentie moyennant le prix de 143 901 € payable de la manière suivante :

- Par fraction de 2 000 € par mois d'avance durant une période de 24 mois à compter de la date de signature de l'acte définitif et pour la première fraction payée le jour de l'acte, soit une somme totale de 48 000 € ;
- Par une dernière fraction de 95 901 € le 1^{er} du 25^{ème} mois pour le solde du prix.

Le tout productif d'un intérêt au taux légal sur la somme de 141 901 € (143 901 € - la 1^{ère} fraction de 2 000 €) jusqu'au complet paiement du prix, et au-delà de cette date en cas de non-paiement, majoré au surplus d'une somme de 10 % du prix restant à payer en cas de non-respect de l'échéancier ci-dessus convenu.

L'acquéreur pourra également se libérer par anticipation de la totalité de la somme restant à régler.

15. GEMAPI – SLGRI – TRI BAIE DE L'AIGUILLON – LANCEMENT DE L'ETUDE – CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE CDCAA / SMVSA / SML

La Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations (SLGRI) est une étude portant sur l'exposition aux risques du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de la Baie de l'Aiguillon.

Compte tenu du périmètre et des collectivités concernées (SMVSA, SML, CDC AA) la mise en place d'un groupement de commandes pour mener à bien cette étude a été arrêtée.

Ce groupement de commandes a pour objet de mutualiser la passation et l'exécution du marché suivant : « Elaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation - TRI baie de l'Aiguillon ».

L'opération globale est estimée à **100 000 € HT**, par rapprochement avec les montants d'études d'élaboration de SLGRI recueillis auprès de territoires voisins ou métropolitains. Le montant exact de l'étude sera connu à l'issue de la consultation dans le cadre de la procédure de marché public.

Afin de faciliter la gestion du groupement, les membres conviennent que l'intégralité des prestations entrant dans le périmètre du groupement de commandes sera prise en charge, par avance, par la CDC AA, coordonnateur du groupement de commande.

La CdC sollicitera la part des autres parties prenantes, déduction faite des subventions, avec une répartition paritaire (1/3 pour chaque membre) augmentée du reste à charge de la TVA, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		PLAN DE FINANCEMENT	TVA reste à charge après FCTVA
Membres	Montant TTC	Montant (€ TTC)	
CDC AA	100 000,00 €	16 666,67 €	105,00 €
SMVSA		16 666,67 €	105,00 €
SMBL		16 666,67 €	105,00 €
ETAT (FPRNM)		50 000,00 €	
TOTAL	100 000,00 €	100 000,00 €	315,00 €

Par Délibération du 6 février 2019, le Conseil Communautaire avait validé la constitution d'un groupement de commandes pour le même objet auquel était associé la CdC Aunis Sud. Depuis les services de l'Etat ont souhaité restreindre le périmètre d'étude, excluant de fait les communes de la CdC Aunis Sud. Il y a donc lieu de délibérer pour prendre en compte cette modification.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé

- DE VALIDER le plan de financement de cette étude de 100 000 € HT
- D'AUTORISER le président à signer la convention de groupement de commandes avec le SMVSA et le SMBL dans le cadre de l'étude d'élaboration de la SLGRI sur le TRI de la baie de l'Aiguillon avec la CdC en tant que coordonnateur

16. GEMAPI – SLGRI – TRI BAIE DE L'AIGUILLON – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DES MEMBRES

La convention du Groupement de Commandes prévoit la mise en place d'une Commission d'Attribution des Offres spécifique pour attribuer les marchés et accords-cadres passés par celui-ci. Elle sera constituée d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement, ainsi que de son suppléant en cas d'absence.

La Commission d'Attribution des Offres est présidée par le représentant du coordonnateur au sein du groupement de commandes.

Monsieur le Président a proposé sa candidature en tant que membre titulaire et celle de Monsieur BODIN en tant que membre suppléant. En l'absence d'autres candidats, Monsieur le Président a proposé de procéder à la nomination de ces représentants sans avoir recours au vote à bulletin secret mais par un vote à main levée.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité, de ne pas recourir à la procédure du scrutin secret.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé DE DESIGNER Monsieur SERVANT, membre titulaire et Monsieur BODIN, membre suppléant, qui seront amenés à participer à la commission d'attribution des offres du Groupement de Commandes.

Arrivée de Madame ROCHETEAU

17. GEMAPI – PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAUX – CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE

Dans le cadre de la GEMAPI et de la lutte contre les inondations fluviales et maritimes, la gestion des risques majeurs sur le territoire communautaire peut être facilitée par la centralisation et la mutualisation des moyens d'action existants au sein de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et des communes du territoire.

Un logiciel mutualisé de gestion des Plans Communaux de Sauvegarde permettrait d'offrir une vision consolidée des moyens humains, matériels et des procédures en place sur le territoire. Il contribuerait à la gestion du risque inondation par la Communauté de Communes et de l'ensemble des risques majeurs par les communes.

Dans le cadre du schéma de mutualisation, Monsieur PELLETIER, Conseiller communautaire délégué à la mutualisation et la Communauté de Communes ont déterminé l'opportunité de procéder au lancement d'un nouveau groupement de commandes relatif à l'acquisition et la maintenance d'un outil de gestion des Plans Communaux de Sauvegarde.

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, Monsieur le Président propose la constitution de ce groupement de commandes en vue de la passation de ce marché public pour la Communauté de Communes et les Communes du territoire.

Ce groupement de commandes sera constitué conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique. Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées par une convention constitutive.

Ainsi, la Communauté de Communes est désignée coordinatrice du groupement et aura la charge de mener la procédure de passation du marché, son exécution relevant de la responsabilité de chaque membre du groupement.

Cette convention devra également être soumise à l'approbation de chaque Conseil Municipal des communes adhérentes au groupement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé

- DE CREER le groupement de commandes composé de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et des Communes membres de l'EPCI, qui se feront connaître comme intéressées, pour la consultation des sociétés et entreprises,
- D'AUTORISER la désignation de la Communauté de Communes comme coordinatrice de ce groupement de commandes,
- D'AUTORISER le Président à signer la convention de groupement de commandes dont le modèle est joint à la présente délibération.
- DE NOTER que le choix du prestataire, à l'issue de la consultation dans le cadre des dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, s'effectuera par la Commission du coordonnateur du groupement de commandes, adaptée au montant estimé des besoins.
- DE NOTER que la CdC participe à hauteur de 50 % au titre de la compétence GEMAPI,
- D'AUTORISER le Président à signer le marché à intervenir et prendre toutes décisions administratives, techniques ou financières en rapport avec la présente délibération.

18. GEMAPI – FDGDON – CONVENTION ANNUELLE – LUTTE CONTRE LES ESPECES ENVAHISSANTES

La FDGDON 17, avec ses Groupements Intercommunaux de Défense contre les Organismes Nuisibles (GIDON), assure la coordination de luttes collectives, pour la régulation d'un certain nombre d'organismes classés nuisibles, présents sur notre département, notamment les rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins, rats musqués).

La Communauté de Communes Aunis Atlantique, par délibération du 23 mai 2018 n°BCOM23052018-05, a adhéré à la FDGDON pour la seule partie d'intervention qui concerne directement ses compétences soit la GEMAPI.

En vertu des Statuts de la FDGDON 17, l'accès aux services ne peut être effectif qu'avec le règlement d'une adhésion annuelle, dont le montant de 0,20 € de l'hectare, avec un maximum de 180 € par commune membre de l'EPCI.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé

- DE VALIDER la convention d'adhésion ci-annexée,
- D'AUTORISER le Président à signer la convention d'adhésion,
- D'AUTORISER le Président à faire procéder au paiement de ladite adhésion pour un montant de 2 755,52 € pour l'année 2020,

19. TRANSITION ENERGETIQUE – EOLIEN ANDILLY LES MARAIS – SIGNATURE PROTOCOLE D'ACCORD

Le projet du parc éolien d'Andilly répond à plusieurs critères visés par la Communauté de Communes pour l'émergence d'une transition énergétique locale et citoyenne. Il a donc été proposé au Conseil Communautaire que la CdC formalise son soutien et son implication dans ce projet.

Considérant que le projet éolien d'Andilly répond aux ambitions du plan d'actions TEPOS de la Communauté de Communes, notamment dans le volet consacré à la mise en place d'une gestion plus harmonieuse et plus démocratique de la politique énergétique locale.

Considérant que le calendrier du projet éolien d'Andilly devance la création de la société citoyenne.

Il a été proposé que la Communauté de Communes intègre le projet éolien d'Andilly afin de participer au maintien des conditions favorables à l'entrée et à la participation de la future société citoyenne.

A cette fin, les partenaires du projet ont rédigé un protocole d'accord actant le principe de développement du projet éolien citoyen d'Andilly et l'ensemble des mécanismes partenariaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 5 voix contre, 4 abstentions et 20 voix pour, a décidé

- D'APPROUVER la participation de la CdC Aunis Atlantique au développement du projet éolien citoyen d'Andilly les Marais;

- DE CREER une équipe – élus et techniciens – dédiée pour suivre le projet sur les aspects juridiques et financiers, économiques et techniques, accompagnée d'un cabinet d'avocats,
- D'AUTORISER le Président à signer le Protocole d'Accord.

20. MOBILITES – VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE – MODIFICATION MONTANT CAUTION

La Communauté de Communes a mis en place depuis le 6 août 2019 une solution expérimentale de mise à disposition de cinq vélos électriques sur le port de Marans.

Suite à ce premier temps d'expérimentation, les services de la Communauté de Communes ont pu recenser les retours d'expériences des premiers utilisateurs du service. Ces derniers ont notamment mis en avant la valeur de la caution qui est jugée trop importante réduisant ainsi le nombre de locations. Le prestataire Green-On a aussi permis à la Communauté de Communes d'avoir un retour sur les cautions appliquées par les autres collectivités.

Le service de location de vélos de la Communauté de Communes est à l'arrêt pendant la période hivernale. Une relance du service est prévue pour le printemps, début Avril 2020.

Les pénalités de retard et la gestion de la régie par le prestataire reste inchangées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé D'APPLIQUER une caution d'un montant de 200 euros à compter du 1^{er} avril 2020.

21. MOBILITES – VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE – MODIFICATION GRILLE TARIFAIRE

Pour faire suite à la question précédente, il a été proposé la grille tarifaire ci-dessous définit sur la base du créneau horaire de location (8h de location maximale).

GRILLE TARIFAIRE 2020	
Durée de location	Tarif
Première heure	1 €
1h - 2h	3 €
2h - 3h	5 €
3h - 4h	7 €
4h - 5h	10 €
5h - 6h	13 €
6h - 7h	16 €
7h - 8h	19 €
Ni abonnement, ni frais à l'inscription	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé

- DE VALIDER la tarification proposée pour 2020,
- D'APPLIQUER la tarification à compter du 1^{er} avril 2020,
- D'AUTORISER le Président ou son délégataire à signer tout acte pouvant se rattacher à la présente délibération.

22. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ET LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS RECUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lors de sa séance du 8 juillet 2015, le Conseil Communautaire a délégué au Bureau Communautaire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Bureau ou le Président à chaque utilisation.

Décisions du 27 novembre 2019 :

- * **Administration générale – Cession à l'Euro symbolique des City-stades des communes d'Andilly, Charron, Longèves, Marans, Saint Ouen d'Aunis et Villedoux**

Dans le cadre de sa compétence Enfance-Jeunesse, la CdC du Pays Marandais avait, procédé à l'installation de 6 équipements type City-stades sur ses 6 communes membres : Andilly-les-Marais, Charron, Longèves, Marans, Saint Ouen d'Aunis et Villedoux. Sur les autres communes de la CdC ces équipements ont été directement financés par les communes concernées.

Le Bureau Communautaire a décidé, à l'unanimité :

- DE CEDER à l'Euro symbolique les 6 City-stades installés par la CdC du Pays Marandais,
- DE PRECISER que les communes bénéficiaires accepteront de recevoir les équipements « en l'état » et qu'elles auront à leur charge l'entretien, les contrôles réglementaires et la remise en conformité et en état éventuelle des équipements cédés

→ D'AUTORISER le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

* **Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs**

Compte-tenu de la problématique d'archivage des données, tant physiques que numériques, rencontrée par la CdC et l'ensemble de ses communes, le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé DE MODIFIER le tableau des effectifs et DE RECRUTER un archiviste professionnel.

* **Gens du voyage – Positionnement de l'Aire de Grands Passages et proposition d'acquisition du terrain**

Dans le cadre du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018 - 2024, la CdC Aunis Atlantique se doit d'aménager une Aire de Grands Passages. Pour ce faire, en accord avec Monsieur le Maire de la commune de Marans, un ensemble parcellaire de 8 ha a été identifié sur la commune de Marans en bordure de la RD 137 pour une surface totale de 79 591 m².

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE SE POSITIONNER favorablement pour une poursuite des discussions dans le cadre de cette opportunité d'acquisition et d'intégrer dans le projet des mesures de sécurité préconisées par la DDTM.

* **GEMAPI - PAPI NORD AUNIS – Réalisation d'une étude multicritère sur Marans – Convention avec l'UNIMA**

Afin de réaliser une Analyse Multicritère (AMC), il était proposé de réaliser une étude et de la confier au Syndicat Mixte de l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA) qui a une connaissance approfondie du territoire, compétent en la matière et auquel la CdC est adhérente.

N'ayant pas tous les éléments pour prendre une décision, le Bureau Communautaire a décidé de reporter cette décision.

* **GEMAPI - PAPI NORD AUNIS – Demande de financement auprès de l'Etat – Systèmes de télémessure et de télégestion – Actions 2.2**

Dans le cadre du PAPI Nord Aunis et plus particulièrement la surveillance, la prévision des crues et des inondations, il est prévu la mise en place d'un système de télémessure et de télégestion des ouvrages.

Le montant de cette action, dont la mise en œuvre est prévue de 2020 à 2023, est estimée à 126.300 € HT selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Investissement : 36 000 € HT

➤ Création page WEB + coût mise en réseau des ouvrages

Etat FPRNM	CDC Aunis Atlantique
50 %	50 %
18 000 €	18 000 €

Fonctionnement : 90 300 €

➤ Abonnements service GSM

Etat FPRNM	CDC Aunis Atlantique
0 %	100 %
0 €	90 300 €

Le Bureau Communautaire a décidé, à l'unanimité :

→ D'APPROUVER le lancement de cette action et sa mise en œuvre ainsi que son plan de financement,

→ D'AUTORISER son Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat.

* **GEMAPI - PAPI NORD AUNIS – Demande de financement auprès de l'Etat – Systèmes de télémessure et de télégestion – Actions 6.1**

Dans le cadre du PAPI Nord Aunis et plus particulièrement l'axe concernant le ralentissement des écoulements, il est prévu de réaliser l'automatisation des ouvrages « à la mer » avec un système de télémessure et télégestion afin d'assurer une meilleure prévention contre les risques naturels.

Le montant de cette action, dont la mise en œuvre est prévue de 2020 à 2021, est estimée à 200.000 € selon le plan prévisionnel de financement suivant :

	TAUX	SUBVENTION
ETAT	50 %	100 000 €
REGION NOUVELLE AQUITAINE	25 %	50 000 €
DEPARTEMENT 17	5 %	10 000 €
CDC AUNIS ATLANTIQUE	20 %	40 000 €
TOTAL	100 %	200 000 €

Le Bureau Communautaire a décidé, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le lancement de cette action et sa mise en œuvre ainsi que son plan de financement,
- D'AUTORISER son Président à déposer le dossier de demande de subventions auprès des services de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Charente Maritime.
- * **GEMAPI - PAPI NORD AUNIS – Demande de financement auprès de l'Etat – Réalisation de diagnostics de vulnérabilité – Axe 5 – Action 5.7**

Dans le cadre du PAPI Nord Aunis et plus particulièrement dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, il est prévu la réalisation de diagnostics de vulnérabilité.

Le montant de cette action, dont la mise en œuvre est prévue de 2020 à 2023, est estimée à 40.000 € TTC selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Etat FPRNM	CdC Aunis Atlantique
50 %	Solde
20.000 €	20.000 €

Le Bureau Communautaire a décidé, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le lancement de cette action et sa mise en œuvre ainsi que son plan de financement,
- D'AUTORISER son Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Décisions du 21 Janvier 2020 :

* **Ressources humaines – Recrutement sur emplois permanents – Recours à des agents non titulaires**

Le Bureau avait validé la modification du tableau des effectifs en ouvrant les postes suivants :

- Poste de conseiller en prévention : Attaché territorial
- Poste d'archiviste : assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou assistant principal de 2^{ème} classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Il convient de préciser qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel. Ces agents contractuels seront recrutés à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans compte-tenu la nature des fonctions ou les besoins du service.

Les contrats de ces agents sont renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Les agents devront justifier d'un niveau scolaire permettant d'accéder à l'emploi concerné, la possession d'un diplôme ou une condition d'expérience professionnelle. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des grades de recrutement.

Le Bureau Communautaire a décidé, à l'unanimité, D'AUTORISER le Président à procéder aux recrutements d'agents contractuels selon les conditions prévues par la loi du 6 août 2019.

* **Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs**

Par délibération en date du 27 novembre 2019, le Bureau a décidé d'ouvrir un poste d'archiviste sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine ou assistant principal de 2^{ème} classe.

Afin d'élargir les possibilités de recrutement et compte-tenu de la nature des missions exercées, il est proposé de modifier le tableau des effectifs et de procéder à l'ouverture d'un poste d'attaché de conservatoire du patrimoine et d'un poste d'attaché territorial.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé DE MODIFIER le tableau des effectifs :

- ouverture d'un poste d'attaché de conservatoire du patrimoine,
- ouverture d'un poste d'attaché territorial.

* **Ressources humaines – Pôle Nature – Recrutement de services civiques**

Le service Gestion des Sites et Animation Environnementale (GSAE) de la Communauté de Communes souhaite poursuivre sa politique de formation et d'accompagnement des jeunes ainsi que l'accueil des scolaires et centres de loisirs en période printanière et estivale.

Afin de poursuivre cette mission de sensibilisation du jeune public, le Pôle-Nature du Marais Poitevin souhaite recruter

- ▶ deux volontaires sur la thématique de l'éducation à l'environnement de mars à août 2020,
- ▶ un volontaire de septembre 2020 à février 2021.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER le recrutement de trois services civiques au sein du pôle nature

*** Développement économique – Soutien aux marchés hebdomadaires des Communes**

Le Bureau Communautaire a décidé D'ATTRIBUER des subventions de fonctionnement aux communes pour la mise en œuvre spécifique du soutien / promotion des marchés de plein vent sur leur commune pour l'année 2019 selon la répartition suivante :

✓ Commune de Courçon	1 633 euros
✓ Commune du Gué d'Alléré (6 mois)	1 000 euros
✓ Commune de Marans	1 633 euros
✓ Commune de Saint Sauveur d'Aunis	1 733 euros

Compte-tenu de la disparition du Marché du Gué d'Alléré à la fin du premier semestre 2020, les 1 000 euros restants sont redistribués aux trois autres communes.

*** Développement économique – Immobilière d'entreprise – ZA de Beaux Vallons – Vente atelier**

Pour faire suite à la demande du locataire en place, le Bureau Communautaire a décidé D'ACCEPTER la vente de l'atelier de 388 m² construit en 2002 sur la parcelle ZS 157 de la zone d'activités de Beaux Vallons sur la commune de Saint Sauveur d'Aunis. Le bien sera vendu au prix de 132 000 € HT.

*** GEMAPI - PAPI NORD AUNIS – Demande de Subvention auprès de l'Etat – Axe 0 Pilotage et animation du PAPI année 2020 – Action NA 0.1**

Dans le cadre du PAPI Nord Aunis, la CdC Aunis Atlantique et les 6 communes intégrées dans le PAPI (Andilly, Charron, Esnandes, Marans, Saint-Ouen d'Aunis et Villedoux) portent une action sur la communication, la sensibilisation et l'information de la population. Cette action doit être poursuivie en année 2020 sur ces deux plans.

Son coût global a été estimé à 103 200 € sur 10 ans (2014-2023) durée du PAPI. Pour l'année 2020 le coût global de cette action est estimé à 16 020 €. Conformément à la convention cadre du PAPI, l'Etat s'est engagé à participer financièrement, à hauteur de 50 %, pour la réalisation de cette action de communication, sensibilisation et information de la population ce qui donne la répartition financière suivante :

ETAT FPRNM	CDC Aunis Atlantique
50%	50 %
8 010 €	8 010 €

Pour réaliser cette action la CdC Aunis Atlantique prend en charge la totalité des frais d'impression. Ces coûts seront ensuite répartis entre les communes de manière proportionnelle.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé

- D'APPROUVER la poursuite de cette action et sa mise en œuvre ainsi que son plan de financement
- D'AUTORISER le Président à demander le remboursement des frais d'impression auprès des communes concernées
- D'AUTORISER le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat.

*** GEMAPI - PAPI NORD AUNIS – Demande de Subvention auprès de l'Etat FPRNM – Axe 1 Action communication Information de la population année 2020 – Action NA 1.1**

Dans le cadre du PAPI Nord Aunis, la Communauté de Communes Aunis Atlantique et les 6 communes intégrées dans le PAPI (Andilly, Charron, Esnandes, Marans, Saint-Ouen d'Aunis et Villedoux) portent une action sur la communication, la sensibilisation et l'information de la population. Cette action doit être poursuivie en année 2020 sur ces deux plans.

Son coût global a été estimé à 103 200 € sur 10 ans (2014-2023) durée du PAPI. Pour l'année 2020 le coût global de cette action est estimé à 16 020 €.

Conformément à la convention cadre du PAPI, l'Etat s'est engagé à participer financièrement, à hauteur de 50 %, pour la réalisation de cette action de communication, sensibilisation et information de la population ce qui donne la répartition financière suivante :

ETAT FPRNM	CDC Aunis Atlantique
50%	50 %
8 010 €	8 010 €

Pour réaliser cette action la CdC Aunis Atlantique prend en charge la totalité des frais d'impression. Ces coûts seront ensuite répartis entre les communes de manière proportionnelle.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé

- D'APPROUVER la poursuite de cette action et sa mise en œuvre ainsi que son plan de financement
- D'AUTORISER le Président à demander le remboursement des frais d'impression auprès des communes concernées
- D'AUTORISER le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat.

* **GEMAPI - PAPI NORD AUNIS – Convention financière partenariale UNIMA – Axe 1 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque – Action 1.2 – Pose de repères de laisses de crues**

Par délibération du Bureau en date du 17 avril 2019, la Communauté a sollicité au titre de cette action des subventions auprès de l'Etat (Fonds Barnier).

Cette action consiste en la mise en place de repères de laisses de crue (Sèvre Niortaise) sur les communes de Marans, Charron, St-Jean de Liversay, Taugon, La Ronde, La Laigne, Cram-Chaban afin d'indiquer le niveau atteint par les plus hautes eaux connues. Cette action a pour objectif de maintenir la culture du risque et de sensibiliser les populations.

Les repères à mettre en place correspondront à des crues historiques de la Sèvre Niortaise. La réalisation de cette étude comprend deux volets :

- Le premier concerne le recensement et l'implantation des repères,
- Le deuxième porte sur l'aspect communication au travers de panneaux informatifs.

Cette étude va être confiée au Syndicat Mixte de l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA) qui a une connaissance approfondie du territoire, est compétent en la matière et auquel la Communauté de Communes est adhérente.

Afin de mettre en œuvre cette action, il est nécessaire de finaliser des accords financiers partenariaux portant engagements réciproques, sur les deux volets :

- ▶ Premier volet (3183-1) : montant estimé **4 975 €** sur une durée estimée de 4 mois,
- ▶ Deuxième volet (3183-2) : montant estimé **2 200 €** sur une durée estimée également à 1 mois.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé D'APPROUVER la mise en place de ce partenariat avec l'UNIMA et D'AUTORISER le Président à signer les conventions ci-dessus détaillées.

* **GEMAPI – Lutte contre les espèces envahissantes – Jussie et animation du CTMA des Marais Mouilles – Convention IIBSN**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'IIBSN.

Elle concerne les actions de maîtrise de la prolifération des jussies et des autres espèces végétales envahissantes sur le territoire du marais mouillé de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes.

Une participation financière annuelle d'un montant maximal de 24 000 euros sera demandée à la CdC.

Par ailleurs, l'IIBSN sera chargé du renouvellement du CTMA sur le territoire des marais mouillés de la Sèvre et du Mignon dont il assure l'animation depuis plusieurs années. Il sera demandé à ce titre 6 900 euros au maximum. Au titre de la nouvelle organisation de la GEMAPI, déléguée pour partie au SMBVSN, une quote-part de ces participations pourra être couverte par ce dernier, selon des modalités qui seront proposées sous forme d'avenant.

* **Commande publique – Signalétique d'entrées de zones – Choix de l'entreprise**

La CdC Aunis Atlantique assure la gestion et le développement de 8 zones d'activités sur le territoire et souhaite compléter la signalétique existante des zones d'activités à travers la mise en œuvre d'un projet global assurant cohérence et facilité d'accès aux entreprises

Concernant le marché pour l'installation de la signalétique des 8 zones d'activités et pour la maintenance de la signalétique pendant une durée de 4 ans, le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé

- D'APPROUVER le choix de l'entreprise SICOM – 13770 VENELLES pour un montant HT de 20 631,75 euros
- D'AUTORISER le Président à attribuer l'accord-cadre mixte de fournitures courantes et service à cette entreprise ainsi que tous les marchés subséquents en découlant.

* **Commande publique – Mutualisation – Nouvelle thématique de groupement de commandes 2020 – Achat et maintenance DAE**

Dans le cadre du schéma de mutualisation, il était urgent de procéder au lancement d'un nouveau groupement de commandes concernant l'achat et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes (DAE). Ce groupement de commandes aura pour objectif de répondre à la réglementation en vigueur en équipant, dans un premier temps,

les ERP de catégorie 4 pour le 1^{er} janvier 2021 et d'assurer la maintenance de l'ensemble des DAE installés dans les ERP. Ainsi, le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé

- DE CREER les groupements de commandes composés de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, les communes membres de l'EPCI, les SIVOS, les SIVU, les CCAS et CIAS ainsi que la résidence autonomie de la commune de Saint Jean de Liversay qui se feront connaître comme intéressés, pour la consultation des sociétés et entreprises,
- D'AUTORISER la désignation de la CdC comme coordonnatrice de ce groupement de commandes,
- D'AUTORISER le Président à signer la convention de groupement de commandes jointe à la délibération.
- DE NOTER que les choix du ou des prestataire(s) à l'issue des consultations dans le cadre des dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique s'effectueront par la Commission du coordonnateur du groupement de commandes, adaptée au montant estimé des besoins.
- D'AUTORISER le Président à signer le marché à intervenir et prendre toutes décisions administratives, techniques ou financières en rapport avec la présente délibération.

* **Vie sociale – Garantie d'emprunt Immobilière Atlantic Aménagement – Les jardins du Moulin neuf 3 St Jean de Liversay**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé D'ACCORDER la garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 192 662 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt.

* **Culture – Programmation culturelle 2020**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé DE VALIDER la programmation culturelle 2020 suivante :

Celle-ci s'articulera autour de 14 spectacles soit 32 représentations ainsi que des projets de résidences et d'ateliers de pratique artistique.

► **Jeune Public** : La Communauté de Communes reconduit son action auprès de la petite enfance en offrant 10 représentations du spectacle **Mokofina** aux enfants et assistantes maternelles des multi-accueils du territoire. 1 représentation « tout public » supplémentaire est proposée aux familles du territoire en fin de journée.

► **Visites Insolites** : Pour la cinquième année, dans le cadre de la valorisation et de la découverte de nos communes, des visites insolites de villages, permettent aux habitants de découvrir de façon originale le patrimoine et les atouts de notre territoire : Visite théâtrale en milieu naturel **La S.T.R.I.N.G** de la Compagnie **Ces Dames disent**, création d'une visite dansée sur une zone commerciale par la Compagnie **Mastoc Production, Star d'Ici** par la Compagnie Brasse Brouillon travaillé en 2019 à la Briqueterie et enfin sur le thème de la mobilité et de la transition énergétique **Esprit de la nature Tour Bus** de la Compagnie **Midi à l'Ouest**.

Ces quatre visites, offertes aux communes sont complétées par les deux créations réalisées en 2019 pour le site de la Briqueterie, **Laisser une trace** par **Aline Caillaud-Pauchet et Wilfried Hildebrandt** et **La Tuile Rit** par **Aline Caillaud-Pauchet et Pierre Renverseau**.

► **Sites en Scène – Une nuit à la Briqueterie / Tour de France** : Le mercredi 8 juillet, le Tour de France passera sur la commune de la Grève sur Mignon. Pour accueillir et fêter comme il se doit cet événement extraordinaire, le Sites en scène 2020 sera dédié au vélo avec l'accueil d'une des plus grandes compagnies de théâtre de rue française, **Generik Vapeur** et leur spectacle **Jamais 203**, créé pour le Départ du Tour de France à Brest en 2008.

► **Forum des associations** : En septembre, la collectivité réaffirme son soutien aux associations du territoire par l'organisation d'un grand Forum des associations. Dans ce cadre les deux artistes de **La Malle à chapeaux** seront présents pour proposer leurs couvre-chefs extraordinaires au public présent.

► **Autres**

La 2^{ème} édition de « J'peux pas j'ai piscine » permettra aux habitants de (re)découvrir les 2 piscines du territoire avec le spectacle **Plouf et Replouf** de la Compagnie **Super Super**.

Les deux anciennes gares de Ferrières et Saint-Ouen d'Aunis accueilleront **L'Amour Vache** de la **Belle Friche Compagnie** pour un récital de chansons d'amours de 1890 à nos jours.

Robin Renucci reviendra sur nos terres, accompagné d'une violoniste pour la lecture de **Père et fils** à La Briqueterie.

Et enfin trois spectacles qui clôtureront des temps de résidence ou d'action culturelle :

Swimming Pool de la **Hop Hop Cie**, ou l'escalade d'un château d'eau par une équipe de natation synchronisée, **Cycl'LOKO**, la grande cérémonie par la compagnie **Monde à part** proposé dans le cadre du passage du tour de

France et L'ensemble **Il Convito** qui fêtera Beethoven à l'issu d'un travail de sensibilisation avec les jeunes du territoire.

► **Soutien aux Compagnies locales**

Une nouvelle tournée de 2 représentations de la lecture-spectacle **4 Femmes** de la Compagnie **Les Mots d'Images** sera proposée chez l'habitant ou dans des lieux insolites du territoire.

Deux concerts méditatifs de la compagnie **Voix d'Aunis** seront proposés aux étudiants dans le cadre du partenariat avec l'Université de La Rochelle.

En partenariat avec Le PNR du Marais Poitevin, Niort Agglo et l'OARA, **Martine, voyante des territoires** de la Compagnie **Midi à l'Ouest** entamera son travail d'enquête pour des restitutions prévues en 2021.

► Sortie à **La Coursive** pour les habitants d'Aunis Atlantique en partenariat avec les deux centres sociaux du territoire

► **Résidences à La Briquèterie** : En parallèle à la programmation développée sur les communes d'Aunis Atlantique, fort d'une première année positive, reconduction des accueils en résidence sur le site de la Briqueterie avec 3 Compagnies, **La Hop Hop Compagnie** de Poitiers, **La Baleine-cargo** de La Rochelle, La compagnie **Monde à Part** de Arblade dans le Gers et un possible partenariat avec le **CNAREP** de La Rochelle soutenu par le Département avec trois autres collectivités.

► **Education artistique et culturelle et médiation culturelle**

Dans le cadre des orientations stratégiques prioritaires de la Politique éducative locale et de la Culture, la CDC va signer deux contrats avec la DRAC qui permettront la mise en œuvre de nouveaux projets à destination des jeunes du territoire par le biais de parcours d'éducation artistiques et culturels. En 2020 ils seront portés par l'Ensemble **Il Convito** et le groupe **Frangelik**

Les deux actions à destination des étudiants de l'Université de La Rochelle sont reconduites avec les ateliers proposés par **Les Tréteaux de France** et les journées de séminaire conduits par la CDC.

Cette programmation culturelle 2020 a été estimée à **145 365 €**, les recettes prévisionnelles ont été estimées à **96 500 €**. Le coût résiduel pour la CdC serait de **48 865 €**

Etat des lieux des DIA

N°18 DIA 0012 ; Terrain non bâti, ZS 239, Fief de la Porte Fache – **Saint Sauveur d'Aunis**, 1 490 m²

Propriétaire : CDC Aunis Atlantique

Acquéreur : ZS 239

⇒ Non préempté

N°19 DIA 0001 ; Terrain non bâti, AM 225p, Avenue des Fours à Chaux - **Marans**, 5 384 m²

Propriétaire : SIMAFEX

Acquéreur : M. Mme GAREL

⇒ Non préempté

N°19 DIA 0002 ; Terrain non bâti, ZS 237, zone Ux, Fief de Porte Fache – **Saint Sauveur d'Aunis**, 1 469 m²

Propriétaire : CDC Aunis Atlantique

Acquéreur : Longy Immo

⇒ Non préempté

N°19 DIA 0003 ; Terrain bâti, AA 9, zone Ux, Rue du bout de barques – **Marans**, 1 816 m²

Propriétaire : SOUFFLET

Acquéreur : CDC Aunis Atlantique

⇒ Non préempté

N°19 DIA 0004 ; Terrain bâti, AN 36, zone Ux, Prairie Fossillon – **Marans**, 3 051 m²

Propriétaire : M. Mme PALARDY

Acquéreur : ANG

⇒ Non préempté

N°19 DIA 0005 ; Terrain non bâti, ZK 139, zone AUxt, 150 Rue de la Juillerie – **Ferrières**, 3 110 m²

Propriétaire : Terre Atlantique Jardin

Acquéreur : Crédit Agricole 17

⇒ Non préempté

N°19 DIA 0006 ; Terrain bâti, AE 2, zone Ux, 134 Route de la Rochelle – **Marans**, 1 887 m²

Propriétaire : Commune de Marans

Acquéreur : SCI A2RS

⇒ Non préempté

N°19 DIA 0007 ; Terrain non bâti, ZK 18-19-20, zone 1AUx, Fief Roland – **Angliers**, 50 450 m²

Propriétaire : Mme ROBIN Maryse

Acquéreur : M. Mathieu ROBIN

⇒ Non préempté

N°19 DIA 0008 ; Terrain non bâti, ZS 193p, zone Ux, Fief de Porte Fache – **Saint Sauveur d'Aunis**, 19 881 m²

Propriétaire : CDC Aunis Atlantique

Acquéreur : MD Immo

⇒ Non préempté

N°19 DIA 0009 ; Terrain non bâti, AE 212, zone Ux, Aux trois Moulins, **Marans**, 5 550 m²

Propriétaire : M. GAUTRONNEAU

Acquéreur : Me ARCOUET

⇒ Non préempté

N°19 DIA 0010 ; Terrain non bâti, ZK 200, zone Ux, Les Balottes – **Ferrières**, 12 m²

Propriétaire : L'Immobilier Européenne des Mousquetaires

Acquéreur : CDC Aunis Atlantique

⇒ Non préempté

N°19 DIA 0011 ; Terrain non bâti, ZK 198, zone Ux, Les Balottes – **Ferrières**, 9 m²

Propriétaire : Immo Ferrières

Acquéreur : CDC Aunis Atlantique

⇒ Non préempté

N°19 DIA 0012 ; Terrain non bâti, ZB 277, zone Ux, Chemin des Chaumes – **Le Gué d'Alléré**, 900 m²

Propriétaire : Mme L. MAMI

Acquéreur : M. Nicolas PARENTEAU

⇒ Non préempté

N°19 DIA 0013 ; Terrain non bâti, ZI 334, 8 Rue des Merises, LOT 9 ZA des Cerisiers – **Villedoux**, 751 m²

Propriétaire : CDC Aunis Atlantique

Acquéreur : SCI LA TOUR DU MARAIS

⇒ Non préempté

N°19 DIA 0014 ; Terrain non bâti, ZB 337, 12 Rue des Merises, LOT 12 ZA des Cerisiers – **Villedoux**, 923 m²

Propriétaire : CDC Aunis Atlantique

Acquéreur : SCI EMA

⇒ Non préempté

N°19 DIA 0015 ; Terrain bâti, AB 72-134, zone Ux, 2 Rue d'Aligre – **Marans**, 9 882 m²

Propriétaire : SCI LA GABAUGE DES NOYERS

Acquéreur : LIBAUD NEGOCE MATERIAUX

⇒ Non préempté

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, PREND ACTE de ces décisions

QUESTIONS DIVERSES

Affichage le 17 février 2020

Le Président
Jean-Pierre SERVANT